N. Bonnaud-Choukroun, D. Darniche & L. Robin

Notaires Associés

# CHRONOLOGIE
## D'UN DOSSIER DE SUCCESSION

### CONTACT TEL AVEC L'ÉTUDE
### > INFO DU DÉCÈS

**1**

POUR L'ÉTUDE :
- Envoi du questionnaire
- Fixation du 1er Rendez-vous

POUR LES HÉRITIERS :
- Réunir les documents demandés
- Informer les caisses de retraite du défunt du décès
- NB : Si la banque est informée du décès les comptes au nom du défunt seront alors bloqués par la banque

### RDV À L'ÉTUDE

**2**

POUR L'ÉTUDE :
- Ouverture du dossier
- Explications sur le déroulement du dossier
- Fixation du RDV de notoriété

POUR LES HÉRITIERS :
- Remise du dossier
- Règlement de la provision sur frais

À ce RDV, il n'est pas obligatoire que tous les héritiers soient présents

POUR L'ÉTUDE : *(ENTRE LES DEUX RDV)*
- Constitution du dossier (interrogation de tous les organismes) Actif/Passif
- Préparation des éventuelles procurations

### RDV DE SIGNATURE DE L'ACTE DE NOTORIÉTÉ
### = Acte qui indique le nom des héritiers

**3**

POUR L'ÉTUDE :
- Signature de l'acte
- Point sur le dossier
  - *Actif/Passif* <
  - *Droits et frais* <
  - *Nécessité ou pas de faire un inventaire* <
- Fixation du RDV de mise au point ou de clôture
- Remise des attestations dévolutives ou attestations d'hérédités

POUR LES HÉRITIERS :
- Remise des dernières pièces demandées : estimation des biens, etc...

À ce RDV tous les héritiers doivent être présents sauf si une procuration a été prévue en accord avec l'étude

### INVENTAIRE

**4**

SI BESOIN

### RDV DE MISE AU POINT (SI BESOIN)

**5**

- Notamment en présence de l'époux survivant : Explications sur les différents choix possibles si donation entre époux (donation au dernier des vivants)

POUR L'ÉTUDE : *(ENTRE LES DEUX RDV)*
- Déblocage des comptes au nom de la personne décédée
- Préparation des actes
- Envoi des procurations
- Indication des frais *(Si non annoncés à l'acte de notoriété)*

⚠ Les frais devront être adressés à l'étude par virement

### RDV DE CLÔTURE DU DOSSIER : À L'ÉTUDE

**6**

- Signature des actes :
- Attestation de propriété *(si bien immobilier)* Nouveau titre de propriété pour les héritiers
- Option *(choix de l'époux si donation au dernier des vivants)*
- Déclaration de succession; Document fiscal obligatoire qui sera adressé par l'étude au Trésor Public.
- Remise des copies des actes et pièces confiées au début du dossier

POUR L'ÉTUDE
- Envoi de la déclaration de succession au Trésor Public et paiement des droits de succession le cas échéant
- Publication des actes

### VIREMENT DU SOLDE DE COMPTE

**7**

⚠ ATTENTION
- Le délai de contrôle du Trésor Public est de :
- l'année en cours + 3 ans, ce délai part du dépôt de la déclaration de succession.
- 6 ans à compter du décès pour les omissions éventuelles